



Le P'tit

Taillebourgeois



janvier 2019



N° 99

Les Brèves de la Vie Municipale

• ACCIDENT MORTEL PASSAGE A NIVEAU ARRETÉ DE STATIONNEMENT

Pour l'instant, les informations sur l'enquête ne peuvent être communiquées au regard du "secret de l'instruction". Monsieur le Maire peut toutefois faire savoir qu'il a été entendu par les enquêteurs pendant 2h30.

Il informe le Conseil qu'il met en place, concernant le stationnement, un arrêté contraignant et coercitif, car de nombreux usagers n'ont aucun respect du code de la route et de la signalisation, notamment aux abords des passages à niveau. Pour exemple, des personnes se garent toujours sur les bandes jaunes.

• COMMERCE AMBULANT

Depuis le 5 décembre, un commerce ambulant de pizzas cuites au feu de bois est installé place de la Charente tous les lundis et jeudis de 17h30 à 21h.

• MEDAILLE POUR ERIC LAVIE

Eric Lavie s'est vu décerner la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, à titre de récompense pour 20 années au service des collectivités locales. Félicitations !!!

• TRAVAUX

- Une signalisation aux abords de la voie ferrée sera mise en place prochainement.
- Des panneaux verront aussi bientôt le jour aux abords de certains containers où des incivilités se font encore et toujours sur les dépôts d'ordures ménagères; des caméras vont aussi y être installées.
- Après une longue attente, la réfection d'un mur de soutènement, chemin des Remparts, est en cours.



Sommaire

Janvier 2019 - n° 99

Vie municipale

Les Brèves p 2

Le mot du Maire p 3

Compte-rendus
des Conseils municipaux p 4

Vie communautaire p 14

Vie municipale

- Repas des aînés p 18

- Camping-Car Park p 19

- Cérémonie commémorative p 19

- Etat civil p 19

- Journées du Patrimoine p 20

- Patrimoine paysager p 22

Vie associative

- Les Baladins du
Comté de Taillebourg p 23

- La Société Sportive
de Taillebourg p 24

- La Gaule charentaise p 25

Renseignements utiles p 26

Artisans et commerçants p 27

Voeux du bout du monde p 28

Le mot du Maire

Comme vous le savez probablement, ce dernier trimestre aura été marqué par un terrible accident sur la voie ferrée. Comme l'application du code de la route ne semble pas être la préoccupation de chacun, nous allons mettre en place une signalisation contraignante et demander aux services de gendarmerie des interventions régulières.

Pour éviter d'en arriver à ces sanctions, nous vous demandons, une nouvelle fois d'être vigilants sur le stationnement et la circulation aux abords des passages à niveau et sollicitons chacun pour faire "passer le message" de la prévention.

Au regard des événements actuels, c'est avec un peu d'embarras que je souhaite donc aux Taillebourgeois de joyeuses fêtes de fin d'année dans la sérénité et le bonheur.

Si nous comprenons les problèmes de chacun qui sont multiples et variés, en aucun cas ils ne peuvent justifier la destruction de tous ces biens publics.

Au niveau de la municipalité, nous sommes à compter chaque dépense et nous effectuons le maximum de travaux "en régie" pour quelquefois économiser 100 €.

Les centaines de milliers d'euros englouties dans ces destructions vont inévitablement avoir des répercussions sur nos budgets individuels et communaux (hausse des assurances, des impôts, baisse des dotations, subventions, etc...).

Une foule haineuse n'est pas l'expression du peuple en démocratie, l'expression du peuple doit s'accomplir en tout premier lieu dans les urnes qui sont, il est à remarquer, désertées d'élections en élections.

A notre niveau de petite commune, nous avons peu de moyens d'action sur les conditions générales de vie des citoyens, si ce n'est d'investir et de participer dans les limites de notre budget à l'amélioration du cadre de vie, des services et de donner un accès à tous, au moindre coût, à des animations et divertissements.

Je proposerais au prochain Conseil Municipal et pour 2019, évidemment notre feu d'artifice, mais aussi une animation estivale gratuite du type du bal populaire que nous avons connu le 7 août 2016.

Nous allons commencer la dernière année (complète) de notre mandat, et avec elle ce sera l'heure des bilans ; nous vous communiquerons ces résultats, négatifs ou positifs, dans les prochains mois.

Enfin, je voudrais souhaiter une bonne année à Dany Chenet qui avait quitté le Conseil Municipal en 2016 pour rejoindre sa famille à la Réunion et qui depuis cette date assure, par internet (en liaison avec notre commission), la réalisation, la mise en page et la commande de notre "bulletin municipal".

Je salue son travail professionnel, sa persévérance et l'attention qu'elle continue à porter à notre village.

Le Maire

Pierre Texier

Bonne Année 2019 !

Bulletin municipal
Le P'tit Taillebourgeois n° 99
Janvier 2019

Directeur de la publication : Pierre Texier

Conception/mise en page : Dany Chenet

Photos : Pierre Texier,

Jean-François Weill dit Morey,

Philippe Ganthy,

Daniel et Myriam Arroyo-Bishop.

Imprimé par Primus-Print

Merci à tous les membres de
la Commission Bulletin Municipal
pour leur investissement :

Philippe Ganthy, Sylvie Albert, Dany Chenet,
Marie-Claude Cubillo, Christine Texier,
Pierre Texier.

Compte-rendus des Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2018

Présents : Pierre Texier, Sylvie Albert, Philippe Ganthu, Guillaume Covela Rodriguez, Gérard Gallais, Bruno Chevalier, Babette Richaud, Daniel Arroyo-Bishop, Ludovic Erable, Marie-Claude Cubillo, Thomas Tavernier, Fabrice Guillot.

Absents excusés : Mickaël Benard, Jean-François Decq, Gillian Broome qui a donné pouvoir à Daniel Arroyo-Bishop.

Secrétaire de séance : Philippe Ganthu

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 17/07/2018
 - 2) Délibération : Tableau de classement de la voirie ;
 - 3) Délibération : Compte de la SEMIS (plusieurs programmes) ;
 - 4) Délibération : Avenant n°2 à la Convention pour l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols (annule et remplace la délibération DEL 2018-17) ;
 - 5) Délibération : Modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie ;
 - 6) Paye des agents : délégation au Centre de Gestion 17
 - 7) Délibération : Réduction du temps de travail de certains agents, modification des fiches de postes ;
 - 8) Délibération : Adhésion au service de remplacement du personnel, du Centre de Gestion 17 ;
 - 9) Inventaire et tableau actuel des immobilisations de la commune ;
 - 10) Avenant au Projet d'Aménagement pour le lotissement Vallon des Mottes ;
 - 11) Achat de deux "Tivolis-Barnum" repliables pour la Commune ;
 - 12) Avancement des travaux du Point Info
 - 13) Mise en application du Règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, partenariat avec la RESE ;
 - 14) Organisation du Repas des aînés ;
 - 15) Organisation des Journées du Patrimoine ;
 - 16) Questions diverses.
- Suite à de nouvelles informations, Monsieur le Maire demande d'adopter un nouvel ordre du jour :
- 1) à 15) : idem sauf 6) Délibération : Paye des agents-Délégation au CdG 17
 - 16) Demandes-Recours-Sollicitations des administrés
 - 17) Questions diverses

- 1) Adoption du PV du 17/07/2018

Monsieur Covela Rodriguez demande qu'il soit spécifié que le vote "tous pour" est effectué par les élus présents au conseil municipal du jour ainsi qu'au

conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire propose dorénavant de spécifier ainsi le vote :

Vote des élus présents au conseil du 17/07/2018 : tous pour

2) Délibération : Tableau de classement de la voirie
Le Syndicat départemental de voirie n'a pas finalisé le document sur lequel les élus ont fait quelques remarques ; la délibération est repoussée au prochain conseil.

3) Délibération : Approbation des comptes de la SEMIS (plusieurs programmes) ;

Monsieur le Maire rappelle les programmes :

N° 029 logements locatifs sociaux "Presbytère de Taillebourg" (convention du 11/04/1984)

N° 108 logements locatifs sociaux "Lotissement Saint Savin" (convention du 20/01/1993)

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2017. Sur la base des comptes des opérations arrêtés au 31.12.2017, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2017, les résultats s'élèvent à :

programme 29 : - 56 235,68 €

programme 108 : 21 056,49 €

donc un total global de - 35 179,19 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de l'opération arrêtés au 31.12.2017 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de Taillebourg de 35 179,19 €.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce bilan est approuvé par le commissaire aux comptes, il rappelle que la SEMIS a engagé des gros travaux de rénovation sur certains bâtiments.

Vote : tous pour

4) Délibération : Avenant n°2 à la Convention pour l'Instruction par le service "Droit des Sols" de la Communauté de Communes, des Demandes d'Autorisations relatives à l'Occupation et à l'Utilisation des Sols (Annule et Remplace la délibération DEL 2018-17) ;

Considérant que le Conseil Municipal n'a pas réellement appréhendé les conséquences du premier vote (contre l'avenant au profit du service "Droit des Sols" de la Communauté de Communes), ce qui entraînerait la création d'un service municipal d'Urbanisme, l'achat de logiciels et de nombreuses heures de secrétariat consacrées à l'instruction des dossiers du droit du sol.

Considérant que certains élus ont souhaité revenir sur leur décision.

Monsieur le Maire propose de représenter cette délibération au vote.

5) Délibération : Modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Pour une meilleure cohésion entre les agents et une efficacité de travail sur les dossiers, il convient de pouvoir réserver mensuellement des journées complètes consacrées aux tâches administratives (travail sur les dossiers, archives, etc.).

Monsieur le Maire propose donc la fermeture de la Mairie au public

- Le 1er vendredi matin et le 3ème vendredi matin du mois

Cette modification des horaires interviendra à compter du 1er Novembre 2018.

6) Délibération : Paye des agents-Délégation au CdG 17

Considérant la modification des tarifs appliqués par le Centre de Gestion 17 pour la prestation de réalisation des bulletins de payes des agents,

Le Maire fait part à l'assemblée du fonctionnement du service "confection de la paye" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- confectionner la paye :
 - du personnel permanent,
 - du personnel remplaçant,
 - des élus,
 - des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...),
 - des apprentis,
 - des indemnités de surveillance des instituteurs,
 - des indemnités de conseil des receveurs,
 - des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).
- assurer l'édition :
 - des bulletins de salaire,
 - des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
 - des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),
 - des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFF et IRCANTEC),
 - du mandatement,
 - des virements magnétiques (protocole HOPAYRA),
 - des états récapitulatifs de fin d'année.
- assurer le transfert des données sociales (DADS-U).

Le Maire précise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation de 5 € par mois et par bulletin.

La facturation par le Centre de Gestion 17 est trimestrielle.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

pal décide :

d'adhérer au service de confection de la paye du Centre de Gestion à compter du 1er Novembre 2018
d'autoriser Monsieur le Maire, Pierre Texier, à signer la présente convention,

de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire.

Vote : tous pour

7) Délibération : Réduction du temps de travail de certains agents, modification des fiches de postes ;
Monsieur le Maire expose :

Considérant :

- La délégation de compétence de la gestion des payes du personnel et des déclarations sociales au Centre de Gestion 17

- La délégation du paiement de la restauration scolaire à la Trésorerie de Saint Savinien

- L'achat de nouveau matériel mécanisé réduisant le travail manuel

- La délégation des gros travaux d'électricité à des entreprises spécialisées.

Monsieur le Maire propose des modifications de fiches de poste et des réductions de temps de travail conformément à l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ces modifications interviendront à compter du 1er Novembre 2018

Vote : tous pour

8) Délibération : Adhésion au service de remplacement du personnel, du Centre de Gestion 17 ;

Monsieur le Maire

Fait part des missions optionnelles développées par le Centre de Gestion et la possibilité pour les collectivités d'y faire appel en tant que besoin.

Indique que dans le cadre de ces prestations facultatives, le Centre de Gestion propose la mise à disposition de personnels (sous contrats) telle que prévue à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

Le Maire précise que cette adhésion est gratuite.

Le coût financier sera de 5% du traitement brut de l'agent le temps de la mise à disposition des agents.

Après en avoir en délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'adhérer au Service de Remplacement du Centre de Gestion 17

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et lui donne tout pouvoir pour la gestion de cette affaire.

9) Inventaire et tableau actuel des immobilisations de la commune ;

Suite à la vente des gîtes, la receveuse des finances nous a demandé de fournir la liste de tout le mobilier des gîtes du tableau des immobilisations (dont matériel passé en investissement) de la Commune.

A la lecture de ce document, il est alors apparu que ce tableau n'a pas été mis à jour depuis des années. On y trouve ainsi et encore, 6 tronçonneuses, 1 motoculteur, 2 tracteurs agricoles, 2 tracteurs tondeuses, etc....

La vente, la rétrocession, la mise à la réforme ou autre.... n'ont fait l'objet d'aucune déclaration, ni délibération municipale.

C'est donc à la municipalité actuelle que va incomber le travail de recherches des factures sur de nombreuses années.

10) Avenant au Projet d'Aménagement pour le lotissement Vallon des Mottes ;

Monsieur le Maire présente l'avenant pour le lotissement Vallon qui prévoit maintenant deux tranches de travaux.

1ère tranche : du lot 1 à lot 7

2ème tranche : du lot 8 à 9

11) Achat de deux "Tivolis-Barnum" repliables pour la Commune ;

Compte-tenu de la vétusté du tivoi de la Municipalité, il a été décidé d'acheter 2 tivolis de conception moderne (légers et repliables) pour les activités du type expos et manifestations Ils pourront être mis à disposition des associations taillebourgeoises sous condition qu'un responsable, à la remise des tivolis, soit désigné.

12) Avancement des travaux du Point Info

Le chalet point Info a bien avancé durant l'été. Tuiles, ferraille, poutre en bois, portes étaient déjà dans les stocks de récupération de la municipalité. La dépense porte sur les planches de volige et de bardage, la visserie, la peinture et le petit matériel pour environ 1 000 €. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui lui ont donné un coup de main.

13) Mise en application du Règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, partenariat avec la RESE ;

C'est une obligation réglementaire qui incombe à toutes les communes. Monsieur le Maire a sollicité la RESE pour la mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. En effet, en fonction du débit existant à la sortie des poteaux-incendie ou de ceux que l'on pourrait installer sur le réseau, le budget est trois fois inférieur à la mise en place de "bâches de secours". La RESE propose de faire une projection d'implantation sur l'existant ou sur des travaux de recalibrage de certains secteurs (notamment les zones où les fuites sont récurrentes).

14) Organisation du Repas des aînés ;

Sylvie Albert, Guillaume Covela Rodriguez, Babette Richaud, Pierre Texier, Christine Texier, Mickaël Benard se donnent rendez-vous le 5 septembre pour l'organisation du repas des aînés.

15) Organisation des Journées du Patrimoine ; Daniel Arroyo-Bishop annonce l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine et fait appel aux conseillers pour la mise en place sur les 2 jours. Le programme des journées est déjà en ligne sur différents sites internet.

16) Demandes-Recours-Sollicitations des administrés

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne donnera pas suite aux demandes concernant les litiges ou les contentieux sans qu'elles ne soient accompagnées d'une demande écrite, signée et datée.

17) Questions diverses : Aucune

Levée de séance oh

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

Présents : Pierre Texier, Sylvie Albert, Philippe Ganthy, Guillaume Covela Rodriguez, Gérard Gallais, Bruno Chevalier, Daniel Arroyo-Bishop, Ludovic Erable, Thomas Tavernier, Fabrice Guillot, Gillian Broome, Mickaël Benard.

Absents excusés : Jean-François Decq, Babette Richaud qui a donné pouvoir à Gérard Gallais, Marie-Claude Cubillo qui a donné pouvoir à Philippe Ganthy.

Secrétaire de séance : Philippe Ganthy

Ordre du jour :

1) Adoption du PV du 30/08/2018

2) Salariés Mairie : Auditions - procédure disciplinaire - modification des fiches de poste et temps de travail. Décision de la commission du personnel - Délibération (huis clos) ;

3) Délibération : Site Internet ;

4) Délibération : Syndicat départemental de voirie - Tableau de classement des voies communales ;

5) Délibération : Syndicat départemental de voirie - Convention "Assistance technique" ;

6) Délibération : Plan de financement Lotissement municipal du "Vallon des Mottes" ;

7) Engagement du Projet passerelle sur la Rutelière ;

8) Demande emplacement d'un commerce ambulant (pizzas) ;

9) Arrêtés Voirie (entretien des pas de portes-cani-veaux-trottoirs)

10) Taxe des ordures ménagères - Redevance des ordures ménagères (dernière décision CdC) ;

11) Entretien des trottoirs et des caniveaux - vote de principe pour un Arrêté municipal ;

12) Fuite d'eau sanitaire du foot - fermeture d'une partie du réseau ;

13) Contrat "CFC" - Droit d'auteur sur la copie des articles de presse (type SACEM) ;

14) Compte-rendu du repas de nos anciens, remerciements de notre "centenaire" ;

15) Questions diverses

Ouverture de séance : Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour

l) à 8) : idem

9) Budget

10) Arrêté Voirie - Entretien des pas de portes-cani-
veaux-trottoirs

11) Compte rendu réunion CDC sur les Ordures Mé-
nagères

12) Fuite d'eau sanitaire du foot - fermeture d'une
partie du réseau

13) Contrat "CFC" - Droit d'auteur sur la copie des ar-
ticles de presse (type SACEM)

14) Compte-rendu du repas de nos anciens, remer-
ciements de notre "centenaire"

15) Délibération : Gestion de la Paye

16) Bilan des Journées du Patrimoine

17) Commission Syndicat des Eaux

18) Compte rendu réunion CdC Saint Porchaire : "uti-
lisateur du Fleuve Charente"

19) Attribution chèques cadeaux pour le personnel

20) Questions diverses

Vote : Tous pour

l) Adoption du PV du 30 août 2018

Vote des élus présents au conseil du 30 août 2018 :
tous pour

2) Salariés Mairie - Auditions - Procédure discipli-
naire - Modification des fiches de poste et temps de
travail - Décision de la Commission du Personnel -
Délibération - Huis Clos

A sa demande l'agent sujet d'une procédure discipli-
naire a souhaité s'exprimer à huis clos devant le
Conseil Municipal.

Après avoir reconnu des erreurs sur le suivi de
dossiers importants, l'agent a souhaité contester
d'autres points évoqués dans le rapport de mise en
procédure. Le conseil a écouté attentivement sans
remarque et sans interruption.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite modifier
le poste occupé par cet agent. Il propose une nou-
velle fiche de poste qui entraîne une délibération
avec réduction des heures et mise à jour du tableau
des effectifs.

Délibération : Modification du temps de travail, nou-
velle fiche de poste et mise à jour du tableau des ef-
fectifs.

Vote : 13 Pour, 1 Abstention

Monsieur le Maire fait part de son projet d'arrêté
pour une réduction des horaires concernant un autre
agent.

Conformément aux textes en vigueur, cet agent n'oc-
cupant pas un poste à 35h, il n'est pas obligatoire
de procéder à une délibération et une consultation
du CTP du Centre de Gestion (dans la mesure où la
diminution ne dépasse pas 10% du temps de travail
et qu'elle ne descend pas au-dessous de 28h).

Le poste passe à 29h contre 32h.

Vote de principe : Tous Pour

3) Site Internet - Délibération

Monsieur le Maire demande au Conseil de réguli-
ser sa situation vis-à-vis de l'entreprise "Pollen Of-
fice", gestionnaire du contrat Internet de la Mairie.
Cette demande intervient suite à une demande de la
Trésorerie.

Vote : Tous pour

4) Délibération : Syndicat Départemental de la Voirie
- Tableau de Classement des voies communales

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance
du Conseil Municipal du 22 février 2018, le conseil
avait décidé la mise à jour du tableau de classement
de la voirie communale. Il précise que ce travail est
essentiel pour le bon référencement des dites voies,
de leurs numérotations qui sont les vraies désigna-
tions à notifier dans le cadre des prises d'arrêtés
de circulation ou autres. De plus les récentes rétro-
cession de voirie (lotissements) augmentent notre
linéaire totale qui est pris en compte dans le cadre
des dotations financières.

Monsieur le Maire présente l'étude faite précisant
que la refonte du tableau de classement de la voi-
rie communale et des chemins ruraux ne porte pas
atteinte aux fonctions de desserte et de circulation
assurées par les voies.

La longueur des voies communales deviendrait donc
la suivante :

Voies communales à caractère de chemins et rues :
27 880 m

Voies communales à caractère de place : 7454 m²

Ces nouvelles dispositions sont en vigueur à comp-
ter du 18 octobre 2018.

Vote : Tous pour

5) Délibération : Syndicat Départemental de la Voirie
- Convention Assistance Technique

Dans un souci d'une meilleure gestion du budget de
la voirie, dépenses d'entretien obligatoire, le Syndi-
cat Départemental de la Voirie propose une mission
d'Assistance Technique Générale propre à amélio-
rer la connaissance géométrique et structurelle du
réseau routier et à déterminer des solutions tech-
niques et financières de maintien du patrimoine rou-
tier communal.

Monsieur le Maire indique la mission proposée par
le Syndicat de la Voirie porterait principalement sur :
La gestion patrimoniale

L'élaboration des programmes d'investissement et
d'entretien,

Qu'une rémunération serait assise sur participation
forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance
de la collectivité, à savoir pour la Commune de Taille-
bourg de 0,50 €/habitants. Cette rémunération ne
pourrait être inférieure à 1506 et supérieure à 7000€.
Ce montant annuel serait revalorisé en considération
de :

La tarification de l'assistance technique générale vo-
tée annuellement par le Comité Syndical,

→ L'évolution de la population prise en compte dans

le recensement de la population publié chaque année par l'FNSEE et de la catégorie de rémunération. Que pour réaliser sa mission, le Syndicat Départemental de la Voirie a besoin de recevoir de la part des Collectivités, le tableau de classement des voies mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Que dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce tableau de classement des voies ou bien dans le cas où le tableau de classement nécessiterait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation, selon la rémunération supplémentaire suivante :

14€ par km relevé avec un forfait minimum de 300€ dans le cas d'une mise à jour d'un tableau de classement dont l'ancienneté serait inférieure à 10 ans, 14€ par km relevé avec un forfait minimum de 800€ dans le cas d'une création de tableau de classement ou bien d'une refonte du tableau dont l'ancienneté serait supérieure à 10 ans.

Que la rémunération du tableau de classement ne serait demandée que l'année de sa réalisation ou de sa mise à jour.

Que cette rémunération évoluerait en fonction de la tarification correspondante votée annuellement par le Comité Syndical.

Que si besoin, le Syndicat Départemental de la Voirie pourra procéder à rétablissement d'actes de gestion, selon rémunération forfaitaire, à raison de :

25€ par acte de gestion hors arrêtés d'alignement, 40€ par arrêté d'alignement.

Cette rémunération évoluerait selon le tarif correspondant voté annuellement par le Comité Syndical.

Qu'une convention d'assistance technique générale fournie par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties,

Qu'elle concernerait la période du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vote : Tous pour

6) Délibération : Prévisionnel financier avant travaux du lotissement municipal "Vallon des Mottes"

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour une approbation du prévisionnel financier avant travaux du lotissement municipal. Le document a été élaboré par la société SYNERGEO, précédemment mandatée par le conseil conformément la délibération 2017-08 du 9 février 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la première version du projet avait été refusée par les services de l'Etat qui ne voulaient pas du bassin de décantation (noue pour les eaux pluviales) prévu initialement, mais préconise une filtration puis une conduite forcée vers les fossés existants en contre-bas. Cette modification entraîne un surcoût qu'il faut prendre en compte dans le prix de vente qui passerait de 39 € à 43 € TTC

le m2.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour : adopter le "prévisionnel financier avant travaux" ; opter pour un prix de vente à 43 € ttc le m2 ; créer un budget annexe pour cette opération ; recourir à l'emprunt pour le financement ; autoriser Monsieur le Maire à solliciter les établissements bancaires et à les mettre en concurrence ; autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

Vote : Tous pour

7) Engagement du projet passerelle sur la Rutelière
Après avoir effectué un compte rendu de la réunion de terrain du Jeudi 18 octobre, avec le directeur du service départemental de voirie, une entreprise spécialisée, les adjoints et des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait part de sa détermination pour faire aboutir ce projet pour lequel les administrés semblent unanimement favorables.

Il rappelle qu'il a tenu à solliciter le Service départemental de voirie comme maître d'oeuvre sur ce projet car celui-ci va nous permettre d'accéder à toutes les subventions disponibles (sécurité, cheminements doux, PADD) pour le montage financier. D'autre part, le directeur du Service, Monsieur Parisi, est très intéressé par la qualité du projet qui mettra en valeur leur compétence technique.

Monsieur le Maire demande que la haie côté Pont Boyard soit partiellement coupée et nettoyée cet hiver afin d'ouvrir le paysage et d'assurer la sécurité des futurs usagers de la passerelle.

8) Demande emplacement commerce ambulant
Monsieur le Maire informe le conseil qu'un commerçant a sollicité un emplacement pour se positionner le lundi et le jeudi soir de 17h00 à 21h00 sur le parking Place de la Charente afin de proposer la vente de pizzas à emporter.

Le conseil propose la gratuité de remplacement si le commerçant est autonome en énergie et s'il ne gêne pas trop le parking en se plaçant côté terrain de boules, comme cela s'est déjà pratiqué.

Vote : Tous pour

9) Budget

Monsieur Chevalier informe le conseil de ses diverses visites de démonstration de matériels de travaux paysagers, l'objectif étant l'achat d'un tracteur polyvalent espaces verts.

Monsieur le Maire confirme à Monsieur Chevalier qu'il a été décidé le non remplacement du tracteur "agricole", mais qu'il existe sur le budget investissement 2018 une enveloppe de 20 000 € maximum, pour l'achat d'un tracteur type " espaces verts".

10) Arrêtés Voirie (entretien des pas de portes-caniveaux-trottoirs)

En conséquence des abus de certains riverains,

Monsieur le Maire et Monsieur Gallais proposent de prendre un arrêté municipal concernant l'entretien des pas de portes-caniveaux-trottoirs qui incomberaient aux riverains.

Monsieur le Maire rappelle que de plus en plus de municipalités prennent ces arrêtés au regard de l'attitude et de l'attente des riverains (conservation ou non des roses trémières, etc...).

Concernant l'entretien des abords, il rappelle le comportement exemplaire dans certains villages.

Vote : 12 Pour, 2 Contre

11) Taxe des ordures ménagères - Redevance des ordures ménagères (dernière décision CdC)

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la dernière réunion de la Communauté des Communes, après des débats houleux, le résultat du vote sur le recouvrement des ordures ménagères est en faveur d'un retour de la Redevance dès 2019 au détriment de la Taxe mise en place cette année.

La taxe jugée injuste pour de nombreuses personnes a fait l'objet de nombreux courriers des administrés et des Maires des différentes communes auprès de la CDC.

12) Fuite d'eau sanitaire du foot - fermeture d'une partie du réseau

Monsieur le Maire informe que la partie des douches des bâtiments du terrain foot est fermée car des fuites importantes ont été détectées sur ce circuit (certainement dues à l'exposition au gel) et que ce réseau n'est pas assez utilisé pour que l'on envisage des travaux onéreux.

13) Contrat "CFC" - Droit d'auteur sur la copie des articles de presse (type SACEM)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune doit légalement payer un forfait (type SACEM pour la musique) au CFC (Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie) pour la copie et l'utilisation des documents (photos, articles de presse, etc.) et réutilisés sur les supports tels que bulletins municipaux, site internet, etc.

14) Compte-rendu du repas de nos anciens, remerciements de notre "centenaire"

Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciement de Madame Benon dont nous avons fêté le centenaire.

Il informe que deux familles n'ont pas été invitées au repas. Le Conseil Municipal s'interroge sur la non distribution du bulletin municipal concernant les invitations qui étaient glissées à l'intérieur et demande des excuses auprès des deux familles.

15) Délibération - Gestion de la paye

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention du Centre de Gestion 17 pour l'adhésion de la Commune au Service Confection Paye validé en Conseil Municipal le 30

août 2018. Après contact avec le Centre de Gestion et pour des raisons pratiques en termes de gestion financière et budgétaire, il convient de reporter cette adhésion au 1er Janvier 2019.

Vote : Tous pour

16) Bilan des Journées du Patrimoine

Monsieur Arroyo-Bishop présente le bilan des journées et se réjouit de la fréquentation d'environ 600 personnes sur les 2 jours. Madame Gillian Broome propose que l'année prochaine on s'oriente sur une journée du Moyen-âge.

Monsieur le Maire indique que de manière générale, les manifestations doivent prendre en compte les acteurs de l'installation et du rangement, car pour cette année il regrette le manque de participation lors du rangement.

Il met en garde les organisateurs de manifestations sur la trop grande sollicitation des mêmes personnes pour les mêmes "besognes" qui finiront par "s'épuiser".

17) Commission "Syndicat des Eaux"

Monsieur le Maire informe que lors de la commission territoriale n°10 Vais de Saintonge Sud à laquelle il était présent, il été évoqué l'état d'avancement des travaux et études.

Concernant Taillebourg, Monsieur le Maire est satisfait qu'il ait été pris en considération les demandes concernant :

Le renouvellement de réseaux d'eau potable "fuyards" et le renforcement pour pression de la Brossardière et de la route des Maçons. Ces travaux font partie "des opérations à lancer", et passeront ensuite dans les "opérations à l'étude" pour réalisation fin 2019 début 2020.

Monsieur le Maire a demandé confirmation au syndicat sur la possibilité d'utiliser le réseau pour l'implantation de bornes à incendie en fonction des pressions et débits disponibles. Il lui a été répondu par l'affirmative.

18) Réunion "Commission des usagers du fleuve Charente"

Monsieur le Maire informe que lors de la "Commission des usagers du fleuve Charente" qui s'est tenu le 18 octobre à la CDC de Saint Porchaire, il a réitéré son interrogation au regard de la politique du département qui est de développer les activités du fleuve face aux problèmes que cela va engendrer avec l'activité anarchique du Jet-Ski. Avis largement partagé par le maire de Port d'Envaux qui souhaite l'interdiction pure et simple de cette activité. Les agents de la DDTM lui répondent que cela n'est légalement "pas possible".

Monsieur Texier propose alors d'utiliser l'activité officielle du ski nautique pour limiter les horaires de l'activité jet-ski pour "raisons de sécurité". Les agents de la DDTM pensent que cette approche de réglementation peut être envisageable.

19) Chèques cadeaux pour le personnel à l'occasion de Noël

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'attribution de chèques cadeaux pour Noël aux personnels de la Commune. Il sollicite un accord de principe et indique que l'attribution individuelle des chèques cadeaux est décidée en commission du personnel.

20) Questions diverses

Monsieur Chevalier fait lecture du compte-rendu d'Eric Lavie concernant la formation AIPR.

Monsieur Lavie et Monsieur Jean Dit Prugnaud ont déjà effectué la formation AIPR en septembre 2018.

Madame Albert informe que lors de la visite de l'ancienne boucherie par une famille très intéressée, le manque de volume pour les machines d'une activité d'ébénisterie a fait renoncer à l'achat de ce bâtiment.

Levée de séance 1h

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018

Présents : Pierre Texier, Sylvie Albert, Philippe Ganthu, Guillaume Covela Rodriguez, Gérard Gallais, Bruno Chevalier, Ludovic Erable, Fabrice Guillot, Gillian broome, Mickaël Benard.

Absents excusés : Babette Richaud qui a donné pouvoir à Gérard Gallais, Daniel Arroyo-Bishop qui a donné pouvoir à Pierre Texier, Marie-Claude Cubillo.

Absents : Jean-François Decq, Thomas Tavernier.

Secrétaire de séance : Philippe Ganthu

Ordre du Jour :

1) Adoption du PV du 18/10/2018

2) Délibération-Convention travaux d'égagage de la Haie-taillis (Parcelles bords de Rutelière)

3) Délibération : Achat tracteur « paysager »

4) Délibération : DM Budget-Budget Annexe "Lotissement municipal"

5) Délibération : modification ZPPAUP – PLU

6) Accident passage à niveau – Arrêté de stationnement

7) Pollution Puits – Rapport d'expertise

8) Résultat annuel Camping-Car Park (01-12-2017 à 01-12-2018)

9) Demande emplacement d'un commerce ambulant (Food-Truck)

10) Questions diverses

Ouverture de séance : Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour

1) Adoption du PV du 18/10/2018

2) Délibération : Convention pour l'exécution des travaux d'entretien et d'égagage d'une haie en friche avec maintien en place d'arbres sélectionnés – Travaux préparatoires au projet de passerelle "La Rutelière"

3) Délibération : Convention pour la vente d'une coupe de bois parcelle cadastrée ZB68 située au lieu-dit Champs Chardon

4) Décision Modificative Budget

5) Délibération : Achat tracteur "paysager"

6) Délibération : Révision de la ZPPAUP pour transformation en PVAP

7) Accident passage à niveau – Arrêté de stationnement

8) Pollution Puits – Rapport d'expertise

9) Résultat annuel Camping-Car Park (01-12-2017 à 01-12-2018)

10) Demande emplacement d'un commerce ambulant (Food-Truck)

11) Site Internet de la Mairie

12) Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

13) Dématérialisation des CERFA déclaratifs des hébergements touristiques – Convention avec la CDC Vals de Saintonge

14) Questions diverses

1) Adoption du PV 18 10 2018

Monsieur Bruno Chevalier informe le conseil qu'il a remarqué deux fautes d'orthographe dans le compte rendu.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques et met au vote l'adoption.

Vote : Tous pour

2) Délibération : Convention pour travaux d'entretien-Cheminement doux-Future passerelle et abords de la Rutelière

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de cheminement doux et de passerelle piétonne sur le ruisseau " la Rutelière" (PADD de Taillebourg), il convient de préparer les abords du site et notamment de nettoyer la haie en friche sur les remblais de l'ancienne voie ferrée :

A la demande de la commune de Taillebourg, il est proposé une convention avec un prestataire.

Sur les parcelles cadastrées (D 420, D 516), il est demandé au prestataire, par la municipalité de Taillebourg, de :

Couper les arbres qui n'ont pas été sélectionnés pour un maintien en place (majorité de frênes), nettoyer les taillis et faire place nette de branchages et d'encombrants.

Prendre à sa charge les dispositions de travail et d'évolution en sécurité dans le cadre de ces travaux.

Prendre en compte le maintien de la propreté de la voirie, la sécurité de l'entrée et sortie des engins au niveau de l'accès aux parcelles.

En compensation des travaux effectués, la municipalité fait don du bois coupé.

Monsieur GANTHY met bien en garde sur la sauvegarde des frênes têtards de la ripisylve de la Rutelière.

Monsieur le Maire confirme cette mise en garde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise monsieur le Maire à rédiger et signer la convention au regard des articles susmentionnés, avec un prestataire.

3) Délibération : coupe de bois

Monsieur Chevalier indique qu'une personne serait intéressée par la coupe de bois et l'achat dudit bois coupé sur la parcelle cadastrée ZP 68. La parcelle cadastrée ZP 68 est située au lieu-dit Champs Chardon, elle a une superficie de 2 610 m². La parcelle est située en zone A du PLU et identifiée comme espace "bois classé" (EBC). Le prestataire de la coupe propose d'acheter le bois coupé et pris sur place pour un montant total de quatre cent euros (400,00 €). La parcelle ZP68 est une zone boisée protégée. Le conseil accepte avec la prise en compte des prérogatives du PLU.

Monsieur le Maire propose la rédaction d'une convention pour la coupe de bois de la parcelle cadastrée ZP 68. Il sera demandé au prestataire de :

Couper les arbres et faire place nette de branchages et d'encombrants.

De respecter les prérogatives législatives et réglementaires relatives aux espaces bois classés (EBC).

Prendre à sa charge les dispositions de travail et d'évolution en sécurité dans le cadre de ces travaux.

Prendre en compte le maintien de la propreté de la voirie, la sécurité de l'entrée et sortie des engins au niveau e l'accès aux parcelles.

D'acheter le bois issu de la coupe pour un montant de 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à rédiger et signer la convention au regard des articles susmentionnés, avec le prestataire.

Vote : Tous pour

4) Délibération : Décision Modificative du Budget

Monsieur le Maire présente les modifications proposées.

INVESTISSEMENT (voir tableau ci-dessous)

Hormis quelques mouvements d'équilibrage à l'intérieur des articles, il s'agit essentiellement de transférer (de la section fonctionnement) les fonds prévus pour la réparation du tracteur agricole (vendu en l'état) pour l'achat du tracteur paysager (section investissement).

Monsieur Chevalier propose sur le budget fonctionnement un transfert de 2000 € de l'article 615231 (Voiries) vers l'article 611 (contrat de prestation de service) pour les dernières interventions de l'année. Monsieur le Maire rappelle que les mouvements de fonds à l'intérieur d'un chapitre du budget ne sont pas soumis à une Décision Modificative.

Cf Tableau ci-dessous.

Vote : tous pour

5) Délibération : Achat équipement service technique
Monsieur le Maire rappelle que l'achat d'équipement pour les services techniques est prévu au budget primitif 2018 ; toutefois, il n'était pas prévu l'achat d'un tracteur "paysager", d'où la délibération prise ci-avant.

Monsieur Bruno Chevalier a été chargé de demander des devis.

Le personnel technique a participé aux essais et au choix du matériel.

Sur l'ensemble des nombreux devis présentés (Délibération 2018-52), Monsieur le Maire présente la réflexion tenue par la commission des adjoints, en tenant compte du budget, des performances et des besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise Tardy pour le matériel suivant :

Tracteur Kubota l1361hdw + support contrepoids + 5 masses jerrycan universelle 25kg + kit distribut. avec monolevier 2de + carte grise 1 cv fiscal + broyeur n°1 : broyeur d'accotement ELK CROSS 1400 + Blindage et frais de port pour la somme de 21 793,76 € HT soit 26 138,76 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Vote : Tous pour

6) Délibération : modification ZPPAUP – PLU

Monsieur le Maire répète que la modification du PLU a été "retoquée" par la Préfecture au regard de l'incompatibilité de la ZPPAUP actuelle et des propositions faites dans le nouveau PLU. Il rappelle aussi, qu'alors qu'il était 1er adjoint, l'équipe en place ne

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) -190 : installations de voirie	600,00		
21568 (21) -195 : Autre mat. et outil d'ince	- 6 790,00		
21571 (21) -171 : Matériel roulant	6 790,00		
2181 (21) -183 : Install. générales, agencement	-600,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

l'avait pas suivi, il avait déjà voulu engager une modification de cette ZPPAUP, contraignante, mal rédigée et obsolète au regard notamment de l'accès aux énergies nouvelles.

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite "LCAP" ;

Vu le décret n°2017-456 du 29/03/2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

Considérant la nécessité de réviser la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Taillebourg pour être transformée en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) ;

Considérant que ce document de protection du patrimoine est intégré au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Taillebourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement à la révision de sa ZPPAUP avec transformation en PVAP

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Tous pour

7) Accident mortel passage à niveau – Arrêté de stationnement

Pour l'instant, les informations sur l'enquête ne peuvent être communiquées au regard du "secret de l'instruction".

Monsieur le Maire peut toutefois faire savoir qu'il a été entendu par les enquêteurs pendant 2h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il met en place, concernant le stationnement, un arrêté contraignant et coercitif, car de nombreux usagers n'ont aucun respect du code de la route et de la signalisation, notamment aux abords des passages à niveau. Pour exemple des personnes se garent toujours sur les bandes jaunes. Un conducteur a même eu l'ignominie de répondre à une personne qui le sermonnait au regard de son stationnement aux abords immédiats de la voie de chemin fer et de l'accident mortel : "donnez moi le numéro de téléphone du défunt, je vais l'appeler pour m'excuser".

8) Pollution Puits – Rapport d'expertise

Monsieur le Maire fait lecture du rapport d'expertise, qui reste en faveur de la Municipalité (cf Extraits).

9) Résultat annuel Camping-Car Park (01-12-2017 à 01-12-2018)

Monsieur Gallais fait lecture du rapport d'activité du camping-car Park :

De 185 nuitées en 2017, le bilan est de 730 nuitées en 2018. Monsieur Gallais souhaite que la fréquentation augmente encore l'année prochaine pour atteindre si possible les 1000 nuitées, seuil de rentabilité pour la commune compte tenu des dépenses (assurance, eau, électricité, entretien).

Monsieur le Maire convient que la perspective d'une rentabilité est souhaitable, mais que l'idée d'un fonctionnement d'équilibre des dépenses-recettes est déjà satisfaisante au regard des touristes amenés sur notre territoire qui participent à son développement.

Madame Broome indique qu'un panneau d'information expliquant l'histoire de Taillebourg pourrait être installé dans l'espace de camping pour informer les touristes de passage.

Monsieur le Maire l'informe que le projet est déjà en cours avec l'achat d'un panneau d'occasion à notre



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINTES

Affaire :
COMMUNE DE TAILLEBOURG C/ [REDACTED]

Ordonnance de Référé du 4 juillet 2017

Dossier n° 17/00633

RAPPORT D'EXPERTISE

Octobre 2018

EXTRAITS:

Il est notoire et publiquement annoncé par les autorités depuis le milieu des années 1970, notamment par les services du ministère de l'Environnement, que le déversement des huiles de vidange dans le milieu naturel y causait de graves dommages.

Nul ne pouvait prétendre l'ignorer puisque les campagnes d'information ont été très nombreuses jusqu'à la fin des années 1980.

Les [REDACTED] qui ne se sont jamais alarmés du fait que cette fosse « étanche » ne voyait pas son niveau monter de façon normale, n'ont pas pour autant cessé d'y déverser leurs huiles de vidange.

Et ils n'ont à aucun moment produit des factures d'enlèvement de ces huiles noires à destination d'un centre agréé de destruction/valorisation.

5.6.3. EST-CE QUE LES DESORDRES ETAIENT APPARENTS LORS DE LA PRISE DE POSSESSION

La réponse est : Non.

Les désordres n'existaient pas avant la prise de possession des lieux par les [REDACTED] ; ils sont nés de l'exercice de leur activité et en particulier à un manquement grave à leurs obligations professionnelles.

En tant que professionnels, ils avaient en effet l'obligation d'évacuer les déchets de leurs activités dans les filières agréées disponibles, notamment celle d'évacuer les huiles de vidanges vers les centres agréés à cet effet. Le schéma aurait dû être le suivant :

- pas de mélange des huiles de vidange avec de l'eau ou tout autre déchet huileux, étanchéité du stockage,
- remise des huiles usagées à des collecteurs agréés ou directement à des éliminateurs agréés ;

Il semble que l'on soit ici assez loin de ce schéma !

prestataire "Graphic-Affichage" et réalisation d'un support visuel. Il l'invite à participer à l'élaboration du document.

10) Demande emplacement d'un commerce ambulant (Food-Truck)

Monsieur le maire décide de mettre au vote la décision d'accepter ou non l'installation de ce commerce ambulant, considérant qu'il a déjà été accepté l'implantation d'un pizzaiolo.

Vote : 3 Abstentions, 3 Pour, 6 Contre

Le conseil décide de reconsidérer cette décision si éventuellement le pizzaiolo ne venait pas.

11) Site internet

Notre contact au sein de l'entreprise "Pollen Office" arrête son activité le 31 décembre prochain. Dans le cadre du suivi de notre site internet, le Conseil décide de demander un devis à 3 prestataires différents pour 2019.

12) Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire fait lecture de la note de service concernant la mise en place de la commission de Contrôle des listes électorales. Sur cette note est indiqué que le maire et les adjoints ne peuvent pas poser leur candidature.

Monsieur le Maire demande à un élu de se proposer. Monsieur Fabrice Guillot assurera cette fonction.

13) Dématérialisation des CERFA de déclaration de la taxe de séjour

Monsieur le Maire fait lecture de l'information parvenue en mairie concernant la mise en place par la CDC d'un outil informatique de télé déclaration de la taxe de séjour. Le Conseil est invité à se prononcer sur une convention d'adhésion à ce service.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de dématérialisation des CERFA déclaratifs des hébergements touristiques de la Communauté de Communes Vals de Saintonge.

Il précise que cet outil est gratuit pour la Commune et qu'il s'agit d'une extension de la plateforme de télé-déclaration de la taxe de séjour.

La location des meublés pour de courtes durées à une clientèle de passage a connu un essor notable et constitue une partie de plus en plus importante de l'offre d'hébergement touristique, notamment par la multiplication des plateformes numériques.

Vu les lois n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR (article 16) et la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Numérique, dite loi Lemaire (art. 51), complétée par son décret d'application n°2017-678 du 28 avril 2017, qui régissent la location de ces locaux meublés ;

Vu le dispositif mis à la disposition des communes, sur ces bases législatives, la procédure de déclaration des CERFA de locations de meublés de tourisme

par le biais d'un téléservice permet dans un premier temps, d'alléger considérablement le travail administratif, d'enregistrement et de transmission des CERFA aux services publics concernés avec pour objectif à terme, l'identification des locations de meublés de courte durée qui se commercialisent sur les plateformes en ligne.

Vu la nécessité de mettre en place la première étape de ce processus, Vals de Saintonge Communauté s'est doté de l'outil DECLALOC qui permettra aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes, afin de les transmettre automatiquement à la Commune, à Vals de Saintonge Communauté (compétent en matière de taxe de séjour), aux Finances Publiques, et à l'Office de Tourisme.

Vu la nécessité d'obtenir l'accord de chaque commune pour déployer le dispositif de manière homogène et efficiente sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge, et ainsi pouvoir en faire bénéficier chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement à la dématérialisation des CERFA déclaratifs des hébergements touristiques,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention type de déploiement du service DECLALOC' sur le territoire de la Commune de Taillebourg.

Vote : 5 Abstentions, 7 Pour

14) Questions diverses

Monsieur Fabrice Guillot informe le Conseil qu'il a assisté, dans le cadre de la GEMAPI, à la première réunion du Syndicat Intercommunal (SIMBA). L'objectif était de nommer le vice-président.

Monsieur Gallais informe le Conseil qu'il a demandé des devis pour le suivi du matériel incendie, et pour la pose des guirlandes de Noël.

Madame Albaert indique qu'elle a assisté à une réunion à l'office du tourisme sur la saison touristique 2018. Elle informe que la fréquentation s'est maintenue en 2018 par rapport à 2017, mais qu'il y a une baisse sur certains secteurs (visites organisées, balade sur la Charente avec le nouveau bateau solaire Palissy3)

Madame Broome informe le Conseil de la mauvaise signalisation routière mise en place par le prestataire lors d'une intervention de maintenance sur des canalisations d'eau pluviale.

Monsieur Chevalier répond qu'effectivement, l'entreprise n'a pas suivi la signalisation demandée.

Concernant ces travaux, il informe que cette entreprise a sorti 2 m3 de gravats des canalisations d'eau pluviale passant sous la départementale au niveau du n° 3 route de Saint Savinien.

Monsieur Chevalier indique que les travaux de l'église sont terminés.

Fin de réunion à 0h35

Vie communautaire



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE-MARITIME
et URSSAF POITOU-CHARENTES**

Communiqué

Communiqué

La Rochelle, le 20 novembre 2018

Prélèvement à la source

Entreprises, associations : un dispositif simplifié

Pour l'entrée en vigueur du prélèvement à la source le 1^{er} janvier 2019 et sa gestion obligatoire via la déclaration sociale nominative (DSN), plusieurs mesures de simplification des formalités sociales et fiscales liées à l'emploi de salariés et proposées aux entreprises et aux associations pourront être mise en œuvre :

- le titre emploi service entreprise (TESE), dispositif gratuit destiné aux entreprises. Concrètement, le centre TESE calculera le montant à prélever sur les revenus des salariés au titre du PAS, à partir des éléments qui lui seront transmis par l'administration fiscale, et communiquera ensuite le montant net du salaire que l'employeur devra verser ;
- le chèque emploi associatif (CEA), dispositif gratuit à l'attention des associations à but non lucratif et fondations. Dès l'entrée en vigueur de la réforme en 2019, le Centre national Cea assurera le prélèvement de l'impôt à la source pour le compte de ses adhérents employeurs. À partir des éléments reçus par l'administration fiscale, le Cea calculera directement le montant à prélever sur le revenu d'activité. Il communiquera ensuite à l'employeur le montant du salaire net après imposition qu'il devra verser à son salarié.

Pour compléter votre information :

- le site d'information de la DSN : <http://www.dsn-info.fr/>
- le site TESE URSSAF : <https://www.letese.urssaf.fr/tesewebinfo/cms/index.html>
- le site CEA URSSAF : <https://www.cea.urssaf.fr/ceawebinfo/cms/index.html>
- le site DGFIP du prélèvement à la source – rubrique « collecteur » : <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

ASSOCIATIONS ET PRELEVEMENT A LA SOURCE

Les associations qui emploient des salariés (permanents ou occasionnels) entrent, à compter du 1^{er} janvier 2019, dans le périmètre du prélèvement à la source et sa gestion obligatoire via la déclaration sociale nominative (DSN).

Le dépôt de la déclaration DSN sera effectué :

- soit par le **logiciel de paie (qui produit la DSN)** ;
- soit au moyen de **deux dispositifs simplifiés** :
 - le **Chèque Emploi Associatif (CEA)** ;
 - le dispositif **Impact emploi Association**.

UTILISATION DU CEA :

- un service en ligne **gratuit** ;
- réservé aux associations à but non lucratif / fondations ;
- qui gère les formalités liées à l'embauche et à la gestion des salariés.

Pour le prélèvement à la source :

- le centre national CEA dépose les déclarations DSN,
- la DGFIP transmet en retour, au centre CEA les taux des salariés déclarés dans la DSN,
- le centre CEA :
 - calcule le montant à prélever sur les revenus des salariés au titre du PAS,
 - et communique ensuite le montant net du salaire que l'employeur doit verser,
- les associations reversent à l'Acoss le montant du PAS (en complément et selon les mêmes modalités que les cotisations sociales).

UTILISATION DU DISPOSITIF IMPACT EMPLOI ASSOCIATION :

- un service **payant** ;
- réservé aux associations employeurs relevant du régime général (sportive, artistique, animation, famille rurales...), **comptant moins de 10 emplois à temps plein** ;
- qui prend en charge globalement les formalités de gestion des salariés ;
- par l'intermédiaire d'une **association « tiers de confiance » en partenariat avec l'Urssaf**.

Pour le prélèvement à la source :

- un logiciel actualisé mis à disposition du tiers de confiance par l'Urssaf, produit la DSN,
- le logiciel reçoit les taux des salariés transmis par la DGFIP, prend en compte le calcul du PAS, sa déclaration au sein de la DSN et son reversement.

ASSOCIATIONS NON UTILISATRICES DU CEA : dès à présent

- **créer un espace professionnel sur impots.gouv.fr**
- **saisir les coordonnées du compte bancaire** dans l'espace professionnel et **signer le mandat de prélèvement**.

Pour compléter votre information :

- le site d'information de la DSN : <http://www.dsn-info.fr/>
- le site CEA URSSAF : <https://www.cea.urssaf.fr/ceawebinfo/cms/index.html>
- le site DGFIP du prélèvement à la source – rubrique "Collecteur" : <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source/>

Gendarmerie : modalités d'accueil du public

GENDARMERIE

Accueil en brigade

Sur rendez-vous

A St-Jean d'Angély, St-Savinien, Tonnay-Boutonne
Tous les jours, de 08h à 12h et de 14h à 18h

Sans rendez-vous

A St-Jean d'Angély
Du lundi au samedi, de 08h à 12h

Accueil en mairie

Mairie de Saint-Hilaire de Villefranche

1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 15h à 17h

Mairie de Bords

2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 15h à 17h

Pour prendre contact ou rendez-vous

05.46.32.04.27

cob.st-jean-d-angely@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'urgence, composez le



Ou sonnez au portel

Petit rappel de tri !

SAC JAUNE : SEULEMENT LES EMBALLAGES !

+35%

Avec les nouvelles consignes de tri, le tri a augmenté de 35%

25%

Mais étonnamment il reste encore 25% d'emballages dans nos ordures ménagères

20%

Et 20% d'ordures ménagères dans nos emballages

Pour avoir des sacs jaunes 100% recyclables il suffit de déposer tous les emballages et seulement les emballages

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

VERRE

Il est recyclable à l'infini... à condition d'être bien déposé dans la borne dédiée ! Il sera collecté et transporté en Charente pour fabriquer de nouvelles bouteilles.

JOUETS ET OUTILS EN PLASTIQUE

Tous les plastiques ne sont pas des emballages. Une seule question à se poser : « Est ce un emballage ? Oui alors je le trie ! Non alors il ne va pas dans le sac jaune ! »

TEXTILE

Vêtements et chaussures doivent être déposés dans les bornes Le Relais. S'ils sont en bon état pensez aux boutiques solidaires.

ORDURES MENAGERES

Sacs noirs, produits d'hygiène, couches, restes alimentaires salissent les emballages, perturbent la chaîne de tri et rendent le recyclage impossible.

BOUTEILLES PLEINES

Elles sont trop lourdes pour être triées. Les emballages doivent être bien vidés mais pas rincés.

LES ERREURS LES PLUS FREQUENTES

Tous les déchets ont de l'avenir

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
GASPILLAGE

Retrouvez toutes les consignes de tri sur cyclad.org

Illustrations : www.vincentjean.fr - 06 40 11 12 18
Crédits photos : OCIC, Gildas Stock, Gildas

INFORMATION : Vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge de retourner au système de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) au lieu du système de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) mis en place pour l'année 2018 sur le territoire de la communauté de communes.

Vie Municipale

Repas des Aînés

Lors du repas de nos aînés, nous avons pu célébrer le centenaire de Mesdames Benon et Pradine : un bouquet de fleurs a été offert à chacune.



Cette journée était sur le thème Bistrot. Nous remercions vivement Babette Richaud pour l'organisation de cette journée très agréable, ainsi que les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints qui se sont investis lors de cette belle manifestation.



Camping-Car Park

Résultat annuel (01/12/2017 à 01/12/2018)

De 185 nuitées en 2017, le bilan est passé à 730 nuitées en 2018 ! Monsieur Gallais souhaite que la fréquentation augmente encore l'année prochaine pour atteindre si possible les 1000 nuitées, seuil de rentabilité pour la commune, compte-tenu des dépenses (assurance, eau, électricité, entretien).



Cérémonie commémorative du 11 Novembre

Les enfants de l'école François Rabelais, en présence de leurs professeurs, de l'ADMS, des porteurs de drapeaux dont un jeune lycéen, des parents d'élèves et des élus, ont organisé une cérémonie commémorative le vendredi 9 novembre, devant le monuments aux morts. Certains enfants ont lu à tour de rôle des extraits de lettres de poilus envoyées à leur famille; ils ont fait l'appel aux morts et chanté la Marseillaise.

Nous remercions les enseignants, les enfants et l'ADMS pour cette commémoration.

Etat civil

NAISSANCES

CHARRÉRON Louis

7 juillet 2018

PETIT Léa

18 août 2018

TRIQUET Elias

6 décembre 2018

DECES

DESRENTES Jacques

25 octobre 2018

DECES (hors commune)

TESSIER Marcelle née SICARD (hors commune)

16 janvier 2018

Journées européennes du Patrimoine TAILLEBOURG

Samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018
"Patrimoine sous l'eau – l'Archéologie subaquatique et sous-marine"

Les Journées du patrimoine 2018, sous la bannière de l'archéologie subaquatique et avec la participation de l'Ecole François Rabelais, ont permis d'accueillir à Taillebourg plus de 600 personnes (**une augmentation de presque 50% par rapport à 2017**).

Les taillebourgeois, ainsi que les visiteurs venus de toute la Charente-Maritime et la Charente (Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Cognac, Angoulême, Royan, Surgères, La Rochelle, Rochefort,...), voire de plus loin (Bordeaux, Limoges, Lyon, Perpignan,...), ont pu participer aux différentes activités proposées pendant ces deux jours : baptêmes de plongée, expositions, conférences, visites guidées.

Nous remercions tous les intervenants pour leur implication dans la réalisation de ces journées, ainsi qu'aux bénévoles de la Commission Patrimoine, au personnel de la Mairie et aux élus municipaux qui ont participé au bon déroulement de ces journées. Et un grand BRAVO ! envoyé spécialement aux enfants de l'école et à leurs accompagnatrices pour la réalisation des visites guidées costumées.

Nous nous préparons déjà pour les prochaines Journées du Patrimoine (samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019), en espérant continuer à faire connaître notre patrimoine et à développer ainsi le rayonnement de notre village.

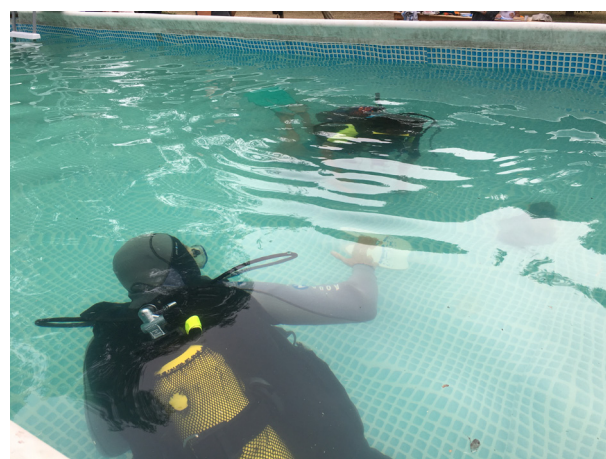
Rendez-vous donc en septembre 2019. Au plaisir de vous retrouver,

Daniel Arroyo-Bishop
 Commission Patrimoine
 Ville de Taillebourg

EXPOSITIONS ET CONFERENCES



BAPTEMES DE PLONGEE



Du jamais vu dans le Parc de Taillebourg !!

Commission Patrimoine Paysage

Conservation des moineaux

Vous pouvez contribuer à la sauvegarde de notre biodiversité communale en mettant en œuvre quelques pratiques simples dans votre jardin.

A chaque saison, son action, découvrez- les dans ce communiqué de la LPO.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 06 novembre 2018

Participez à la conservation des moineaux en Poitou-Charentes

Dans un contexte de déclin de la biodiversité en milieu urbain, la LPO mène, en partenariat avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Charente Nature, un programme régional sur l'étude et la conservation de trois espèces de moineaux. Participer à la sauvegarde de ces espèces est à la portée de tous et cela démarre chez soi !

Un déclin significatif des populations de moineaux

Espèces cavernicoles, les moineaux utilisent les trous et cavités présents dans les murs ou sous les toits des bâtiments pour construire leurs nids. Avec la modernisation et la rénovation des façades, les sites favorables à leur installation se font rares. Ces modifications de leurs habitats couplées d'une régression de leurs ressources alimentaires, en partie liée à l'utilisation de pesticides, sont à l'origine d'un déclin marqué des effectifs.

Aucune espèce n'est épargnée ! Le moineau domestique, par exemple, pourtant commun dans les villes et jardins, a vu sa population baisser de 17% sur les dix dernières années en France. L'espèce est aujourd'hui considérée comme « quasi-menacée » au plan régional. Le moineau friquet, moins répandu, a perdu plus de la moitié de sa population en 10 ans ! Il est désormais en danger d'extinction dans la région. Quant au moineau soulcie, espèce méridionale, sa situation est moins critique en particulier en Charente et Charente-Maritime mais il reste tout de même peu abondant et localisé.

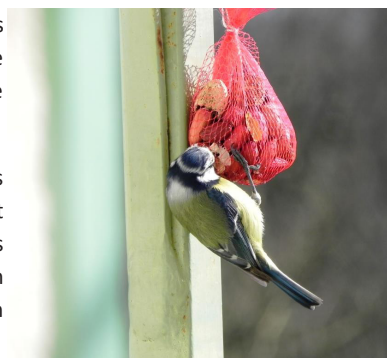
Ce constat de déclin s'applique malheureusement à la grande majorité des espèces d'oiseaux qui vivent en milieu bâti (hirondelles, martinets...). Ainsi, les programmes scientifiques mettent en évidence un déclin de ces oiseaux de près de 30% en 30 ans !

Agir au quotidien

Afin d'enrayer ce déclin, chacun peut agir à son échelle en mettant en place des actions simples. En premier lieu il est primordial de conserver les cavités existantes (dans les murs, sous les toits...). Lorsque celles-ci sont absentes, l'installation de nichoirs est une bonne alternative pour maintenir des sites potentiels de nidification.

D'autre part, il est également important de garantir une ressource alimentaire suffisante pour ces oiseaux. Durant la belle saison, favorisez la présence d'insectes dans le jardin en laissant des herbes hautes et en proscrivant les pesticides et autres produits chimiques. En hiver, offrez-leur des graines dans des mangeoires (tournesol).

Pour plus d'informations et de conseils, n'hésitez pas à contacter la LPO.



CONTACT PROGRAMME MOINEAUX :

Elisa Daviaud : 05. 46. 50. 92. 21 – elisa.daviaud@lpo.fr

CONTACT PRESSE :

Lucie Langlade • 06 17 02 90 89 – lucie.langlade@lpo.fr

LPO Poitou-Charentes

21 rue de vaugouin • 17000 La Rochelle

Tél. 05. 46. 50. 92. 21 • poitoucharentes@lpo.fr • <http://poitou-charentes.lpo.fr>

Vie Associative

Les Baladins du Comté de Taillebourg

Evocation du Passé



Les Baladins du Comté de Taillebourg

Bien des événements se sont déroulés après notre magnifique rambulation du mois de juillet. Suite à notre dernière assemblée générale nous avons élu un nouveau bureau car nous avons plusieurs départs : Sophie Seguin et particulièrement Sylvain Chevalier et Bruno Chevalier. Les membres de l'association souhaitent les remercier pour leur investissement durant toutes ces années.

Jean-Emmanuel Garcia occupe désormais le poste de Président de l'association avec à ses côtés Lydie Olivier et Patrick Piochaud sur le poste de vice président. Gaëlle Olivier est secrétaire avec Bernard Léveillé pour le poste de secrétaire adjoint. Jacqueline Kerleau reste trésorière avec notre nouvelle et toute jeune recrue Julie Flégeo comme trésorière adjointe. Les membres du conseil d'administration sont : Peggy Pelletier, Chloé Olivier, Sylvie Thomas, Stéphanie Garcia et Jean-Noël Flégeo.

Lors de notre dernière assemblée générale, plusieurs points ont été abordés. Le rapport d'activité, le bilan moral, la présentation du compte de résultat et la présentation des saisons 2018-2019-2020.

- Un projet avec un metteur en scène va aboutir afin que les quinze enfants adhérents puissent bénéficier des bases théâtrales qu'ils pourront mettre en application lors de notre spectacle pour le plus grand plaisir de ces petits comédiens et des spectateurs.
- Rédaction, mise en scène du spectacle 2019.
- Rédaction du spectacle 2020 le 30ème anniversaire des baladins.

Pour l'été 2019, notre nouveau spectacle aura lieu le 19-20 et 21 juillet dans le parc du château. Les représentations auront lieu en soirée avec comme à notre habitude un lieu de rafraîchissement et de restauration champêtre.

Nous sommes bien évidemment ouverts à toutes aides que vous pouvez proposer et surtout nous avons besoin de vous. N'hésitez pas à prendre contact par mail ou à demander des renseignements en mairie.

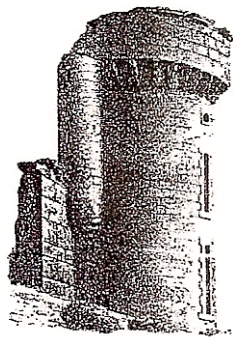
Les baladins du comté de Taillebourg vous souhaitent une belle et excellente année 2019. Nous vous attendons nombreux cet été pour venir encourager et soutenir l'association.

Bien associativement

L'équipe des Baladins

Mail : baladinscomtedetaillebourg@gmail.com

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : baladins de Taillebourg.



Société Sportive de Taillebourg

Chères amies sportives
Chers amis sportifs,

La 45ème édition des 21km de Taillebourg se courra le dimanche 3 mars 2019 avec comme d'habitude un départ à 14h30.

Afin que la course se déroule bien, il nous faut recruter des signaleurs et pour se faire, nous faisons une réunion le vendredi 1er février dans la salle des fêtes de Taillebourg à 20h30.

Pour être signaleur, il faut avoir 18 ans minimum et être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Nous recherchons également des personnes pour les postes de ravitaillement, là aucune condition particulière n'est demandée.

La 2ème édition du "Trail des Vikings" aura lieu le dimanche 14 avril avec un départ à 10h00. Pour toutes questions ou informations, vous pouvez me contacter : Erable Ludovic 05 46 97 30 84.

La section gym, quant à elle, est toujours en pleine forme ! Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir de petites nouvelles. Grâce à Nathalie, notre sympathique prof de gym, les cours sont toujours aussi variés et dynamiques, tout en musique. Venez entretenir votre forme physique dans la bonne humeur. Pour l'année 2018/2019, une quinzaine de participantes sont inscrites aux cours.



N'hésitez pas à venir les rejoindre, même en cours d'année, il reste encore de la place. La première séance dite "découverte" est gratuite !! Alors pour franchir le pas, venez avec une amie ou un ami.

Les cours de gym sont donnés une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires, le jeudi soir de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Taillebourg. Après les vacances de Noël, les cours reprendront le jeudi 10 janvier. Inscription et information : Marie-Claude : 05 46 98 30 84 Sylvia : 06 52 43 39 66

De la part de toute l'équipe de l'association

Nous vous souhaitons à tous une bonne année 2019 !



AAPPMA

La Gaule Charentaise

AMIS PÊCHEURS, BONJOUR

Tout le conseil d'administration de La Gaule Charentaise, votre AAPPMA, vous présente à toutes et tous, ses meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

La saison 2018 est maintenant terminée. Les cartes de pêche 2019 sont en vente depuis le 12 décembre. Les tarifs restent les mêmes.

Nos dépositaires se feront un plaisir de vous recevoir pour vous fournir votre nouvelle carte. La pêche à la truite étant fermée, il y a malgré tout en 2ème catégorie, les carnassiers, poissons blancs, carpes qui sont en pleine activité, alors vous pouvez passer encore de bons moments au bord de l'eau surtout dans notre région où le climat est malgré tout tempéré, ce n'est donc pas encore le moment de ranger vos cannes !

Notre assemblée générale aura lieu le 25 janvier 2019 à la salle municipale de Taillebourg à 20h30. Nous espérons vous voir nombreux.

Nous avons de la place encore dans notre conseil d'administration, alors si vous désirez vous investir un petit peu plus dans le monde de la pêche, venez nous rejoindre. Ce ne sont que quatre ou cinq réunions sur l'année et seulement trois ou quatre journées ou demi-journées.

Pour nous contacter :

Notre site : www.lagaulecharentaise17.fr
 Notre e-mail : лагаulecharentaise@gmail.com
 Facebook : www.facebook.com/lagaulecharentaise
 Notre téléphone : 05 46 91 82 13
 Notre siège : 68 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 Taillebourg



Renseignements utiles

MAIRIE

2 place du Marché

Tél.05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42

Mail : contact@taillebourg17.fr

site internet : <https://www.taillebourg17.fr/>

Lundi de 13 h 30 à 17 h.

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h

Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h

ECOLE PRIMAIRE

Parc du Château

Tél.05 46 91 77 49

ECOLE MATERNELLE

Parc du Château

Tél.05 46 91 80 94

www.ecole.taillebourg.net

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél.05 46 97 39 33

RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES

Coordonnées téléphoniques à la Mairie

Commission budget finances

Philippe Ganthy

Commission du personnel municipal

Bruno Chevalier

Commission des affaires scolaires

Philippe Ganthy

Commission CCAS, banque alimentaire

Mickaël Benard

Commission circulation et aménagements routiers

Ludovic Erable

Commission parcelles, dépendances

et bâtiments communaux

Gérard Gallais

Commission du patrimoine paysager

et des espaces naturels

Babette Richaud

Commission du patrimoine architectural et urbain

Daniel Arroyo-Bishop

Commission du commerce, artisans, artisanat

Guillaume Covela-Rodriguez

Commission voirie, agriculture

Fabrice Guillot

Commission tourisme, communication

Sylvie Albert

Commission des activités de plein air et sportives
Ludovic Erable

Commission associations, fêtes, repas
et commémorations

Mickaël Benard

Commission du bulletin municipal et site internet

Philippe Ganthy

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place du Marché

Tél.05 46 98 40 02

Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi

de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

CYCLAD

Tél.05 46 07 16 66

Site internet : <https://www.cyclad.org/>

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il n'y a plus de ramassage devant chez les particuliers mais le dépôt des ordures doit se faire dans les différents ponts de collecte dispersés sur la commune.

DECHETTERIE, pour les encombrants

Rue du Chateau d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN

Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée, ainsi que les dimanches et jours fériés

POMPIERS.....18

SAMU..... 15

GENDARMERIE17

ou Saint-Jean-d'Angély.....05 46 32 04 27

cob.st-jean-d-angely@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CENTRE ANTI-POISON05 56 96 40 80

MAISON MEDICALE sur rendez-vous

MEDECINS : MM Villain Julien et Seguin Laurent

Tél05 46 91 72 65

INFIRMIERE : Mme Marandet Annick

Tél06 70 84 93 12

OSTEOPATHE : Mme Tissot-Bez Ninon

Tél07 78 10 23 22

DIETETICIENNE : Mme Benavent-Marco Béatrice

Tél06 69 43 22 11

CABINET D'INFIRMIERES

Mmes Beaurin Laëticia et Loret Estelle

79, rue Aliénor d'Aquitaine

Tél06 37 41 42 05/06 09 77 76 09

PHARMACIE CHAMPION

Tél05 46 91 71 35

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 15

à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h 30

Les commerçants et artisans

RESTAURANTS

Auberge des Glycines

4, quai des Gabariers

Tél.....05 46 91 81 40

Ouvert tous les jours, sauf lundi midi

Les Quais de Taillebourg

Route de la Brossardière

Tél.....05 46 91 73 28

Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin

Restaurant de la Gare

24, rue de la Gare - Tél.05 46 91 44 22

*Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin,
sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin*

CHAMBRES D'HOTES

MAISON D'ALIENOR

37, rue Aliénor d'Aquitaine

Tél.06 62 37 76 73 ou 06 70 46 79 15

Mail : maisondalienor@hotmail.fr

www.maison-dalienor.com

GITE

CHEMIN DE COMPOSTELLE

21, rue Saint-Jean Tél.06 83 89 24 68

COMMERCE

BOULANGERIE "LE FOURNIL DE LENZO"

9, rue Aliénor d'Aquitaine

Tél.....05 46 94 40 44

Horaires d'ouverture :

*du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h et de 16 h à 19h30,
le dimanche de 7h à 13h.*

TABAC-PRESSE-SOUVENIRS

La Civette de Taillebourg

12, rue Aliénor d'Aquitaine

Tél.05 46 91 70 89

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30.

SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF

Rue Aliénor d'Aquitaine

Tél..... 05 46 91 70 71

*Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et
de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.*

PAYSAGISTE - APICULTEUR

M. Ponceau et Mme Durousseau

Tél.05 46 91 81 15 ou 06 83 89 24 68

contact@happynature.fr

"AU TRAIT BIO"

**Production de légumes vente directe,
œufs et fruits**

D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien

Tél.06 01 91 46 90 ou 06 60 91 91 28

autraitbio@gmail.com

TAILLEBOURG AUTOMOBILE

Mécanique, carrosserie, peinture

8, route de Saint-Savinien

Tél.05 46 91 71 71 ou 06 89 27 77 11

Mail : taillebourgauto@orange.fr

CARGO PNEUS

1, route d'Annepont

Tél.05 46 96 22 19

Mail : car.go.pneus@cegetel.net

COUVREUR AMP BESSON

18, rue de l'Etang

Tél.05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.

Neuf et rénovation - Intérieur/Extérieur

5A, rue des Chaumes

Tél..06 02 27 69 22

PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT

DE SOL - PLAQUISTE Stéphane Nempont

4 bis, rue de la Brossardière (village)

Tél.06 63 12 94 35 ou 06 60 17 14 94

La Réunion



Merveilleuse année 2019 à Taillebourg
et à ses habitants auxquels je suis tant attachée...

Dany